



Foire aux questions

Qu'est-ce que le Programme de subventions salariales pour les métiers et les professions?

Le Programme de subventions salariales pour les métiers et les professions offre un soutien financier aux employeurs pour l'embauche et la formation d'apprentis et de stagiaires des métiers spécialisés qualifiés inscrits au titre d'apprenti aux Territoires du Nord-Ouest. Le programme est conçu pour soutenir l'expérience de travail et la formation des apprentis qui suivent un programme d'apprentissage ou de formation en vue d'obtenir un certificat de qualification dans un métier désigné ou un certificat de compétence dans une profession désignée. En outre, il vise à encourager les employeurs à embaucher de nouveaux apprentis et stagiaires en compensant les frais d'embauche et de formation.

Pourquoi le Programme de subventions salariales pour les métiers et les professions est-il modifié?

L'équipe du programme d'apprentissage et de qualification professionnelle des métiers et professions a mené un sondage auprès des employeurs partout aux Territoires du Nord-Ouest afin d'obtenir des commentaires sur le Programme de subventions salariales pour les métiers et les professions pour mieux répondre aux besoins démographiques actuels des apprentis et encourager une participation accrue des groupes cibles.

Qu'est-ce qui change?

1. Le nombre total d'heures de financement auxquelles les employeurs ont droit passe de 3 200 heures à 6 400 heures par apprenti, lorsqu'un surplus est prévu au budget. Ainsi, les employeurs des apprentis de troisième et quatrième année seront admissibles au Programme de subventions salariales pour les métiers et les professions.
2. Le financement admissible passera de 8,00 \$ à 15,20 \$ de l'heure pour les employeurs qui embauchent des femmes travaillant dans des métiers non traditionnels.

Si je désire participer au Programme de subventions salariales pour les métiers et les professions, à qui dois-je m'adresser?

Si vous êtes un employeur dont l'entreprise est située aux Territoires du Nord-Ouest et que vous souhaitez soutenir un apprenti, visitez votre [centre de services du MÉCF régional](#) pour discuter avec un agent de perfectionnement professionnel. Si vous employez un étudiant au titre du Programme d'apprentissage des écoles du Nord (PADEN), parlez du Programme de subventions salariales à l'administrateur du PADEN ou au conseiller en carrières et en éducation de l'école.